

**CRÉATION DE
L'INSTITUT RÉUNIONNAIS DES
SERVICES DE PROXIMITÉ DE
L'OCÉAN INDIEN (IRSEP OI CFA)**

**Signature de convention de coopération entre le Conseil
départemental et la Fédération Française de Services à la
Personne et de Proximité (FEDESAP)**

Jeudi 19 décembre 2019

Hôtel du Département

ÉDITORIAL

Fruit des réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du Plan Séniors Départemental, le CFA SAP verra le jour grâce à un partenariat innovant entre le Département de La Réunion et la FEDESAP.

Il s'agit pour la collectivité départementale de soutenir l'organisation et le développement d'une filière à très fortes potentialités, compte tenu de l'accélération du vieillissement de la population réunionnaise.

Ce vieillissement a pour conséquence de nouveaux défis à relever, en matière de prise en charge de la dépendance et de développement d'offres de services dans le champ de ce qu'on appelle communément la silver economy.

Aussi, le Département souhaite saisir l'opportunité de ce défi pour en faire un levier de développement économique du territoire, de cohésion sociale et familiale, mais aussi d'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi.

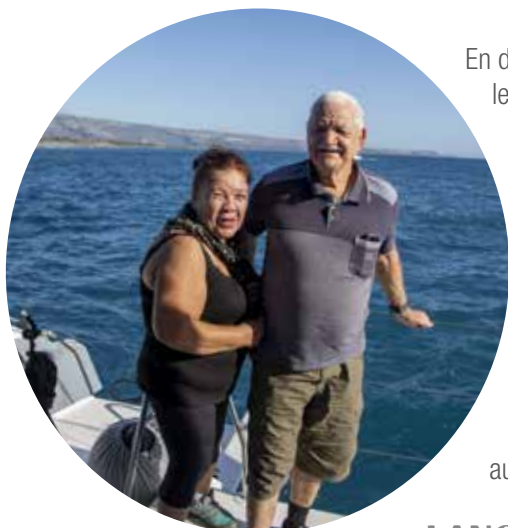
Jeunes et moins jeunes pourront ainsi bénéficier d'une formation leur permettant d'évoluer à terme dans les métiers porteurs des services à la personne. Il s'agit aussi d'offrir des formations aux aidants familiaux qui, malgré leur cœur, leur volonté, et leur grande générosité, ont parfois besoin de soutien et d'accompagnement.

Ce partenariat avec la FEDESAP est un exemple « de travailler ensemble » pour faire évoluer et adapter notre société, portant l'ambition d'atténuer les distances intergénérationnelles, à travers cette filière solidarisante que nous voulons pérenne.

Cela illustre au final notre volonté d'apporter une réponse humaine et collective au vieillissement de notre société, et à la « vie heureuse de nos aînés ».

Le Conseil départemental

LE PLAN SÉNIORS : UNE ÉLABORATION CONCERTÉE AVEC LES ACTEURS ET LES USAGERS



En date du 31 octobre 2018, le Président et les élus de la Collectivité départementale ont validé le principe de l'élaboration d'un Plan séniors pour La Réunion.

OBJECTIF

Poser les orientations stratégiques de la Collectivité qui structureront les politiques départementales menées auprès des personnes âgées et seront le support d'un partenariat fort avec les autres acteurs institutionnels.

LANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION : 26 MARS 2019

Présentation d'un état des lieux de la situation des personnes âgées à La Réunion à tous les acteurs du domaine social et médico-social, partenaires de l'action départementale, suivie d'entretiens.

Parmi ces acteurs : l'Agence Régionale de Santé, le GIP-SAP, la CGSS, l'UDCCAS, la MAIA, le secteur hospitalier, l'ORS, la DJSCS, l'Association SOS Gramounes Isolés, l'ARMOS (pour le secteur du logement social),...

LES ÉCHANGES BÂTIS AUTOUR DE CINQ THÈMES

- ◆ L'information, l'accès aux droits et la participation à la vie de la cité des personnes âgées ;
- ◆ La prévention de la perte d'autonomie ;
- ◆ La vie à domicile ;
- ◆ L'offre d'accueil médico-social et l'habitat intermédiaire ;
- ◆ La gouvernance.

Voir le « Plan Séniors » en annexe.

QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Mises en place pour répondre à la diversité des besoins des personnes âgées et de leurs aidants, ces orientations s'appuient sur la notion de parcours. Elles mettent l'accent sur la prévention, l'information, la valorisation de la place de la personne âgée au sein de la société et leur accompagnement.

Le contenu des axes stratégiques et des actions qui en découlent sont :

Le Plan Séniors : une élaboration concertée avec les acteurs et les usagers

[suite]

1 Informer les personnes âgées, leur entourage et favoriser l'accès aux droits : il s'agit de passer à une logique d'aller vers. Une caravane de l'information à destination des aînés pourrait être mise en œuvre. Il s'agira également de permettre la participation des usagers dans la réalisation des documents les concernant. La simplification des échanges sera également recherchée.

2 Soutenir la participation financière à la vie sociale et l'engagement citoyen : cette orientation peut se concrétiser par la mise en œuvre et l'animation d'un réseau des présidents de clubs de 3^e âge, par la réalisation d'un pass pour les musées départementaux à destination des seniors.

Le maintien des liens entre les générations sera également au cœur de l'action. Il pourra se décliner au travers d'actions en partenariat avec les collègues mais aussi par la mise à disposition de services civiques au sein des EHPAD.

3 Prévenir la perte d'autonomie et permettre à chacun de continuer à vivre chez soi : il s'agira notamment de proposer une filière de formation pour les métiers de l'aide à la personne, de mieux financer les interventions de prestataires à domicile la nuit et les weekends, d'améliorer l'offre de service aux aidants (créer une maison des aidants, un village vacances répit, etc.) de soutenir la création d'une filière de recyclerie des aides techniques.

4 Offrir des solutions d'hébergement diversifiées et de qualité : il s'agira de soutenir les modes d'accueil innovants en diversifiant les solutions proposées (résidences service, habitat inclusif, MAF, etc...) ; et également de proposer aux porteurs de projets un accompagnement spécialisé au montage de projets, de soutenir l'innovation (EHPAD hors les murs), etc.



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES, DE LA DÉPENDANCE ET L'ÉVALUATION DES BESOINS EN EHPAD

Afin d'éclairer les choix en matière de création d'établissements médico-sociaux, une étude complémentaire à l'analyse des besoins et aux constats issus des groupes de travaux a été réalisée.

Elle porte sur l'évolution démographique de la population, l'évolution du niveau de dépendance et les besoins à venir en termes d'offres médico-sociales pour l'hébergement des personnes âgées.

LA DÉMOGRAPHIE

Une confirmation des phénomènes de géronto-croissance et de vieillissement de la population :

- ◆ la population de 60 ans ou plus devrait passer de 114 000 à 186 000 personnes entre 2013 et 2030 (soit un accroissement de +2,9% en moyenne chaque année).
- ◆ la part de population âgée passerait de 14 % à 21 % au sein de la population soit une augmentation de 7,5 points d'ici 2030. Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'espérance de vie.
- ◆ cette augmentation ne serait pas identique selon les effectifs : plus modérée pour les séniors âgés entre 60 et 74 ans (+2,5 %/an) au regard des séniors âgés de plus de 75 ans (+3,8 %/an),
- ◆ une différence de croissance qui impactera le nombre de bénéficiaires d'Allocations Personnes Âgées (APA) à domicile.

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2030					
	Population totale	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Scénario haut	0,6%	-0,4%	0,2%	3,2%	4,6%
Scénario central	0,3%	-0,7%	0,1%	2,5%	3,8%
Scénario bas	0,0%	-1,2%	-0,1%	1,9%	3,2%

Source : Insee, RGP 2013, Projections démographiques OMPHALE, Scénario, bas, central et haut

Évolution démographique des personnes âgées, de la dépendance et l'évaluation des besoins en EHPAD

[suite]

L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENDANCE

Plusieurs scénarios pour évaluer cette évolution de la dépendance à l'horizon 2030 :

◆ **Un scénario optimiste** qui fait état d'une hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile d'ici 2030 à l'échelle départementale, ainsi que la diminution du taux de prévalence de l'APA à domicile : **dans ce scénario le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile passerait de 14 000 au 01/01/2019 à 17 500 au 01/01/2030 soit une augmentation de 25 %.**

Ce scénario est basé sur l'hypothèse d'une augmentation de la durée de vie sans incapacités de 2 ans et donc une stabilité de la durée de vie en dépendance.

Il induit un ralentissement du nombre de bénéficiaires de l'APA : si au 1^{er} janvier 2019 le département comptait 104 bénéficiaires de l'APA à domicile pour 1 000 personnes âgées de 60 ans et plus, ce rapport ne devrait plus s'établir qu'à 92 au 1^{er} janvier 2030.

◆ **Les scénarios intermédiaire et pessimiste** qui font état d'une forte hausse de la population dépendante avec **une forte évolution des bénéficiaires de l'APA : leur nombre passerait de 14 026 en 2019 à 21 450 en 2030 soit une augmentation de 53%.**

Ces scénarios sont basés sur l'hypothèse d'une stabilité de la durée de vie sans incapacité. Ils induisent un accroissement de la durée de vie en dépendance puisque les hypothèses démographiques font état d'une hausse de l'espérance de vie.

LES BESOINS EN EHPAD SELON L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENDANCE

Les besoins en EHPAD découlent des projections démographiques et des projections des personnes âgées dépendantes à domicile.

Trois chiffres de besoins en EHPAD sont présentés issus des projections des besoins réalisés aux horizons 2025 et 2030 et des résultats des trois scénarii de l'évolution de la dépendance à domicile (optimiste, intermédiaire et pessimiste). Ces chiffres sont aussi issus de la comparaison avec le nombre de places ouvertes en décembre 2018 dans le Département : 1 420 places ouvertes et 144 places autorisées restant à ouvrir.



Évolution démographique des personnes âgées, de la dépendance et l'évaluation des besoins en EHPAD

[suite]

Besoins supplémentaires (nombre de lits) en EHPAD par rapport à l'offre actuelle (lits autorisés) aux horizons 2025 et 2030

	2025	2030
Scénario optimiste	-158	+1
Scénario intermédiaire	-101	+126
Scénario pessimiste	-14	+319

Source : Insee, Projections démographiques Scénario central, Département 2018, Groupe Eneis Projections de personnes dépendantes et besoins en EHPAD.

Le Département a souhaité d'ores et déjà concrétiser trois déclinaisons opérationnelles du Plan Séniors :

- ◆ La création d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) - service à la personne
- ◆ La modification du cadre d'intervention pour les Maisons des Accueillants Familiaux
- ◆ La demande de modification législative relative aux résidences autonomes



CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

Le vieillissement de la population de La Réunion crée des besoins à satisfaire en termes de services à la personne et des perspectives de croissance d'activités et d'emplois.

CRÉATION DE 5 000 EMPLOIS DANS LES 3 ANS À VENIR

Selon la Fédération Française Des Services A la Personne et de Proximité (FEDESAP), 400 000 emplois ont été créés dans ce secteur ces 10 dernières années en France dont plus de 18 000 à La Réunion. Ce rythme de développement devrait se maintenir avec près de 5 000 créations d'emplois attendues dans notre île dans les trois ans à venir.

Les pouvoirs publics se doivent d'accompagner ce mouvement, en qualifiant les ressources humaines de ce secteur et en préparant aux métiers concernés les jeunes et les demandeurs d'emplois.

Le Département est doublement intéressé par le développement de ces métiers, au titre de ses compétences légales tant en matière de soutien à l'autonomie des personnes âgées que d'insertion des jeunes et des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

CRÉATION D'UN CFA SOUS FORME ASSOCIATIVE : INSTITUT RÉUNIONNAIS DES SERVICES DE PROXIMITÉ DE L'OCÉAN INDIEN (IRSEP OI CFA)

En 2018, la réforme de l'apprentissage a simplifié les conditions de création de centre de formations des apprentis, facilitant ainsi la prise d'initiative des acteurs privés et publics dans ce domaine. Dans ce cadre, considérant les enjeux du territoire et les compétences de notre Collectivité, le Département a été sollicité par la Fédération Française des services à la personne et de proximité (FEDESAP) pour créer un centre de formation des apprentis, sous forme associative, dénommé Institut Réunionnais des Services de Proximité de l'océan Indien – IRSEP OI CFA.

Principal objet : la réalisation de formations dans le secteur des services d'aide à la personne, notamment en faveur des aidants, des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Le CFA déploiera ses formations dans le cadre d'appels d'offres auprès de centres de formation existants. Dans cette perspective, il se chargera d'obtenir les financements

Création d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

[suite]

des Opérateurs de compétences (OPCO), des branches professionnelles, des entreprises ou des financements publics disponibles, tels que ceux du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Le CFA sera créé dans le cadre d'une association fondée conjointement par le Département et la FEDESAP. Ces statuts permettront d'intégrer d'autres acteurs du secteur au fur et à mesure du développement de la structure et de ses interventions.

Pour accompagner le déploiement du CFA sur la période, le Département et la FEDESAP concluront également une convention de coopération poursuivant comme objectifs, outre la création du CFA, la mise en œuvre d'actions de formation en faveur de :

- ◆ l'insertion des jeunes demandeurs d'emplois et de bénéficiaires du RSA,
- ◆ la qualification des aidants familiaux,
- ◆ la mobilisation des acteurs réunionnais en faveur du développement et de la professionnalisation du secteur des services d'aide à la personne.

Par le biais de cette convention, la FEDESAP s'engage notamment à accompagner la création du CFA à chaque étape de sa mise en place et à mobiliser l'ingénierie et l'expertise de son réseau national et départemental.

Le Département s'engage quant à lui à apporter les fonds nécessaires au démarrage du CFA, notamment sous forme d'apports en fonds associatifs.

La création officielle du CFA intervient ce 19 décembre 2019 et ses premières actions de formation commenceront dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

iNFORMATIONs

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr